

**12/02/2021 – « Ordre du jour
de la Réunion de Conseil
Municipal »**

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,
en séance (1) ORDINAIRE, le **Samedi 20 Février 2021 à 9 h 00 à la Salle des Fêtes**

Fait à HASNON, le 12 Février 2021



Le Maire,

André DESMEDT

OBJET DE LA REUNION (2)

1. APPROBATION DE LA REUNION DE CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2020
2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
3. AUTORISATION D'ENGAGER CERTAINES DEPENSES « FETES ET CEREMONIES »
4. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE MILLONFOSSE POUR LE CIMETIERE ET L'EGLISE – CONVENTION ENTRE HASNON ET MILLONFOSSE
5. CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION RELATIVE A LA SIGNALISATION HORIZONTALE
6. ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD
7. APPEL A PROJETS 2021 : SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
8. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES DEPOTS SAUVAGES OU ASSIMILES ET/OU AMIANTES SUR LE TERRITOIRE DU SIAVED
9. PRIME DE DEPART EN RETRAITE

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

**03/02/2021 – Arrêté sur la
mise en place d'une fourrière**

DÉPARTEMENT
NORD
CANTON
ST AMAND RIVE DROITE
COMMUNE
HASNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
ARRÊTÉ DU MAIRE

2021/04

CIRCULATION DELEGATION DE FOURRIERE AUTOMOBILE

Nous, Maire de la Ville d'HASNON,
Vu l'article L22.12.1 du code des collectivités territoriales concernant les pouvoirs de Police du Maire,
Considérant la nécessité d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules en infraction au code de la route, article R 325-12 à R 325-52,
Vu la délibération en date du 10 décembre 2020 autorisant la mise en place d'une fourrière sur le territoire de la Commune,
Il y a lieu de prendre toutes mesures en ce qui concerne la sécurité publique

ARRETONS

Article 1 : La mise en place de la fourrière automobile sera effective à compter du 15 Février 2021.

Article 2 :

la SARL DREUMONT sise 369 rue du 19 mars 1962 59494 PETITE FORET est agréée du 15 Octobre 2018 au 14 Octobre 2023 afin d'exercer les fonctions de gardien de fourrière.

Article 3 :

L'agrément pourra être retiré en cas de non-respect des conditions stipulées dans la convention.

Article 3 :

Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

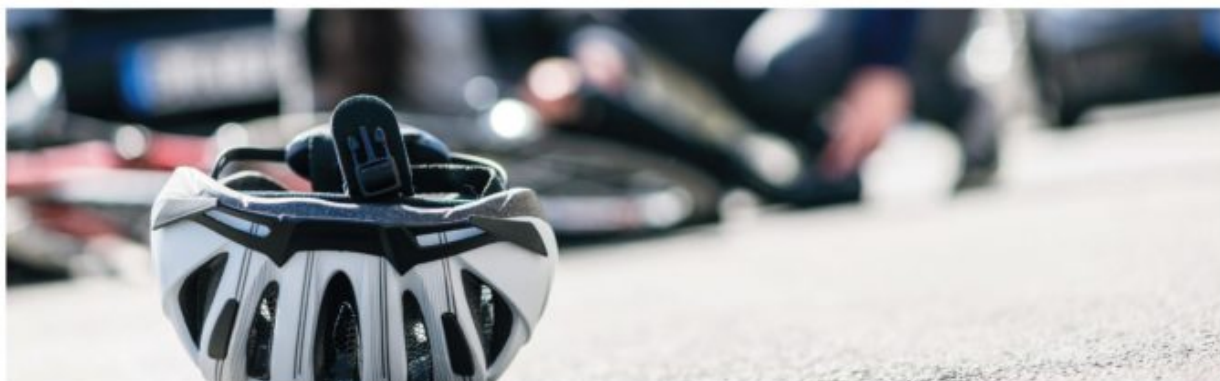
Fait à HASNON, le 1^{er} Février 2021



Le Maire,

André DESMEDT

**02/02/2021 – Informations
CPAM**



Victime d'un accident causé par une autre personne ? Déclarez-le !

Vous êtes victime d'un accident qui met en cause la responsabilité d'une autre personne ?

Déclarez votre accident à la CPAM du Hainaut :

- en ligne : sur votre compte ameli,
- par téléphone au 36 46 (service gratuit + prix appel),
- par le formulaire de déclaration d'un dommage corporel causé par un tiers disponible sur ameli.fr / droits et démarches / maladie, accident, hospitalisation / accident / accident causé par un tiers.

Ainsi, votre caisse d'Assurance Maladie récupère les sommes d'argent engagées pour vos soins de santé auprès du tiers responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance.

Précisez aux professionnels de santé qu'il s'agit d'un accident causé par un tiers. Cette mention sera alors indiquée sur la feuille de soins.



Avez-vous ouvert votre Dossier Médical Partagé ?



Avec le Dossier Médical Partagé (DMP), gardez vos informations de santé à portée de main. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.dmp.fr

3646

Service gratuit
+ prix appel

22/01/2021 – Transports gratuits vers votre centre de vaccination



**75 ans
et +**

Vaccination - COVID-19

TRANSPORTS GRATUITS vers votre centre de vaccination avec votre justificatif



Transport gratuit



**Vers votre centre
de vaccination**



**Voyages groupés
ou à la demande**

En savoir +

www.transvilles.com

Allô Transvilles 03 27 14 52 52



21/01/2021 – Inscription mini-centre février-mars 2021

[Télécharger la fiche d'inscription au mini-centre de février-mars 2021](#)

HASNON



Mini Centre de Loisirs

Du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2021



TARIF

Enfants
de la commune
6,50€ / jour

Garderie
2€ le matin
2€ le soir

INSCRIPTION

du 25/01 au 08/02 en Mairie
ou par mail à : accueil@hasnon.fr

Inscription à la journée

Le Centre de loisirs accueillera les enfants à l'école du centre.
La garderie sera assurée tous les jours au même endroit de 7h à 9h et de 17h à 18h30.

20/01/2021 – Décret du ministère de la transition écologique

Pour consulter le décret du 24 décembre 2020 accordant l'extension de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « concession de Désirée » à la société Gazonor, veuillez cliquer [ici](#).

09/01/2021 – Factures cantine, garderie, mini- centre

Mesdames, Messieurs,

Suite des difficultés techniques du Trésor Public, nous venons d'être informés de l'envoi des factures de cantine, garderie, mini – centre pour la période de juillet à novembre 2020.

Après contact auprès des services de la Perception, il vous est possible de régler celles-ci en échelonnant à savoir jusqu'au 30 avril 2021.

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie au 0327216717 ou par mail : accueil@hasnon.fr

06/01/2021 – Coupures de courant le 22 février

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, ENEDIS réalisera prochainement des travaux sur le réseau qui nous alimente. Des coupures d'électricité sont donc à prévoir le lundi 22 février 2021 dans la rue Victor Renard, la ruelle Brice, la place de Cataine et la rue Edouard Vaillant.

05/01/2021 – Offres d'emploi ILCG



RECRUTEMENT

A la recherche d'un métier de proximité et qui a du sens ?

OFFRES D'EMPLOI en CDI



Ménage ▪ **R**epassage ▪ **A**ide aux courses ▪ **A**ide aux repas
Aide au lever / au coucher ▪ **A**ide à la toilette ▪ **G**arde de jour

Secteur d'intervention 10km autour de St-Amand-Les-Eaux

Contactez nous!

03 27 26 73 25—contact@ilcg.fr

04/01/2021 – Ramassage des sapins de Noël

La municipalité organise un ramassage des sapins de Noël le jeudi 7 janvier 2021 après-midi.

Les personnes intéressées sont invitées à sortir leur sapin sans décoration sur le trottoir, la veille (06/01) au soir ou le jour même (07/01) dans la matinée.

